

COMMUNIQUE A DESTINATION DES CANDIDATS A L'EXAMEN PROFESSIONNEL DE PROFESSEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE (Promotion interne) – session 2024

Une fois préinscrit, il vous est demandé de valider impérativement votre inscription sur votre espace sécurisé (au plus tard le 26 octobre 2023, délai de rigueur). A défaut, votre préinscription ne sera pas prise en compte et sera annulée.

Merci de compléter votre dossier d'inscription sans attendre, en transmettant au plus vite, les 4 pièces justificatives suivantes, nécessaires à votre admission à concourir :

- 1) **L'état détaillé des services effectifs, rempli par la collectivité employeur, comportant cachet et signature ;**
- 2) **Le dernier arrêté de nomination et/ ou intégration dans le grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe ou de 1^{ère} classe ;**
- 3) **Le rapport établi par l'autorité territoriale (rempli par la collectivité employeur)**
- 4) **Le dossier professionnel (support non noté, remis aux membres du jury, en vue de l'épreuve d'entretien d'admission)**

⇒ *Pour les documents 1, 3 et 4 à compléter : merci d'utiliser les modèles disponibles sur la page de préinscription aux concours et examens du CDG 35 (téléchargeables en format WORD) vous permettant une saisie dactylographiée afin de faciliter la lecture par les membres du jury (cf document joint d'aide à la constitution du dossier).*

Ces 4 pièces sont à retourner au plus vite et avant le 5 février 2024, 23h59,
(délai de rigueur, cachet de la poste faisant foi pour l'envoi postal).

A défaut de réception de ces 4 pièces dans les délais impartis, vous serez non admis à concourir.

- **Par voie numérique, sur votre espace candidat, dans les rubriques correspondantes dans le bloc « Pièces déposées ou restant à déposer »,**

ET également et obligatoirement,

- **Par voie postale en 3 exemplaires « papier » à l'adresse suivante :**

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine
Service Interrégional des Concours
Village des Collectivités Territoriales
1 avenue de Tizé - CS 13600
35236 THORIGNE-FOUILLARD Cedex

Merci de bien prendre connaissance des documents relatifs à cet examen (brochure et note de cadrage) afin de vérifier notamment que vous remplissez les conditions d'inscription.

Aucune pièce ou écrit complémentaire ne sera accepté après le 5 février 2024. Les futurs candidats admissibles pourront toutefois compléter oralement, au moment de leur entretien, les expériences relatives à la période écoulée entre le 5 février 2024 et la date de leur épreuve.

Si vous ne souhaitez plus participer à cet examen, merci de nous informer au plus vite, soit en annulant votre inscription depuis votre espace candidat, soit en envoyant un mail à l'adresse : camille.charmel@cdg35.fr

Nous vous alertons sur le fait que les annulations tardives ne permettent pas de rationaliser la programmation et les coûts liés à l'organisation de cet examen professionnel.

Comptant sur votre compréhension,

Le Service Interrégional des Concours